



Assurance-accidents

Sécurité et simplicité

- › Conformément à la Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA), en votre qualité d'employeur vous avez l'obligation d'assurer votre personnel contre les conséquences économiques d'accidents et de maladies professionnelles.
- › Nous mettons à votre disposition une large palette de solutions comprenant aussi bien la couverture obligatoire LAA qu'une protection améliorée sur mesure (assurance-accidents complémentaire à la LAA).



Assurance-accidents obligatoire selon la LAA

⇒ Indemnités journalières

Couverture du 80% du salaire dès le 3^e jour après l'accident jusqu'au salaire maximal LAA s'élevant à CHF 148200.- par personne et par année.



⇒ Invalidité/décès

- Rentes d'invalidité ou de survivants.
- Indemnité pour atteinte à l'intégrité et allocation pour impotent.

⇒ Frais de traitement

- Soins ambulatoires.
- Séjour hospitalier en chambre commune.
- Frais de transport, voyage, sauvetage.
- Moyens auxiliaires.

⇒ Nos atouts

- **Groupe Mutuel Assistance** inclus gratuitement: **24h/24, 7j/7**, des professionnels vous apportant un soutien ainsi qu'une assistance immédiate et efficace, en cas d'accident en Suisse ou à l'étranger.
- Des possibilités de compléments exclusifs et modernes.
- Notre expérience dans la gestion et la prévention en matière d'accidents.



Assurance-accidents complémentaire à la LAA (LAAC)

Pour offrir une couverture idéale à vos employés, complétez la couverture légale grâce aux options proposées par notre assurance complémentaire à la LAA. Vous pouvez opter pour l'un de nos packages prédéfinis ou vous orienter vers une solution sur mesure.

⇒ Indemnités journalières

Couvertures possibles:

- Salaire LAA assurable jusqu'à 100% (maximum CHF 148200.-).
- Couverture du salaire excédentaire à hauteur de 80%, 90% ou 100% (jusqu'à un maximum de CHF 500000.-).
- Indemnités journalières versées pendant le délai d'attente légal de 2 jours.

⇒ Invalidité ou décès

- Capital en cas d'invalidité et/ou de décès.
- Rentes d'invalidité/de survivants pour le salaire excédentaire.

⇒ Frais de traitement

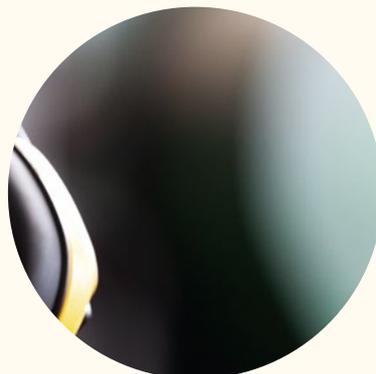
- Couverture illimitée dans le monde entier.
- Séjour hospitalier en chambre semi-privée ou privée.
- Médecine alternative, frais de transports, etc.

⇒ Couverture de la réduction opérée par la LAA

Couverture des réductions opérées sur les prestations LAA dues à une faute grave de l'assuré ou à des entreprises téméraires, à l'exception des délits.

⇒ Nos atouts exclusifs

- Prise en charge de moyens auxiliaires à la place de travail.
- Prestation pour la garde d'enfant.
- Prise en charge des opérations de recherches jusqu'à CHF 100000.- par cas.
- Frais de réadaptation professionnelle.
- Indemnité pour dommages esthétiques.



⇒ Nos packages prédéfinis

Optez pour l'une des solutions prédéfinies englobant tout ou partie de nos prestations.

Couvertures complémentaires à la LAA

Couverture	Pack ☆	Pack ☆☆	Pack ☆☆☆
Indemnité journalière complémentaire (max: Salaire LAA = CHF 148200.-)		10% dès le 31 ^e jour	10% dès le 31 ^e jour
Indemnité journalière excédentaire (sal. dès CHF 148200.-; max. CHF 500000.-)		90% dès le 31 ^e jour	90% dès le 31 ^e jour
Capital en cas d'invalidité	1 x salaire AVS avec progression 350%	1 x salaire AVS avec progression 350%	1 x salaire AVS avec progression 350%
Capital en cas de décès	1 x salaire AVS	1 x salaire AVS	2 x salaire AVS
Frais de traitement			Hospitalisation en division privée
Couverture de la réduction opérée par la LAA	Prise en charge des réductions LAA	Prise en charge des réductions LAA	Prise en charge des réductions LAA

groupemutuel

Groupe Mutuel Holding SA Rue des Cèdres 5 CH-1919 Martigny 0848 803 777 / groupemutuel.ch

Sociétés de Groupe Mutuel Holding SA: Avenir Assurance Maladie SA / Easy Sana Assurance Maladie SA / Mutuel Assurance Maladie SA
Philos Assurance Maladie SA / SUPRA-1846 SA / AMB Assurances SA / Groupe Mutuel Assurances GMA SA / Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP / Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie
Fondation Opcion Libre Passage / Fondation Collective Opcion

